

Plan climat

Décembre 2024
Publication #1



Les dernières actualités de la MRC de La Mitis et des Basques

Le ministère de l'Environnement (MELCCFP) a confié aux MRC du Québec le mandat de réaliser des plans climats dans les 3 prochaines années via le volet 1 du programme Accélérer la transition climatique locale (ATCL).

Un plan climat consiste à déployer une stratégie globale pour atténuer les émissions de gaz à effet de serre et s'adapter aux impacts des changements climatiques. À travers cette démarche, 4 objectifs ont été déterminés par les MRC :



La planification de la démarche

Unir nos forces pour agir

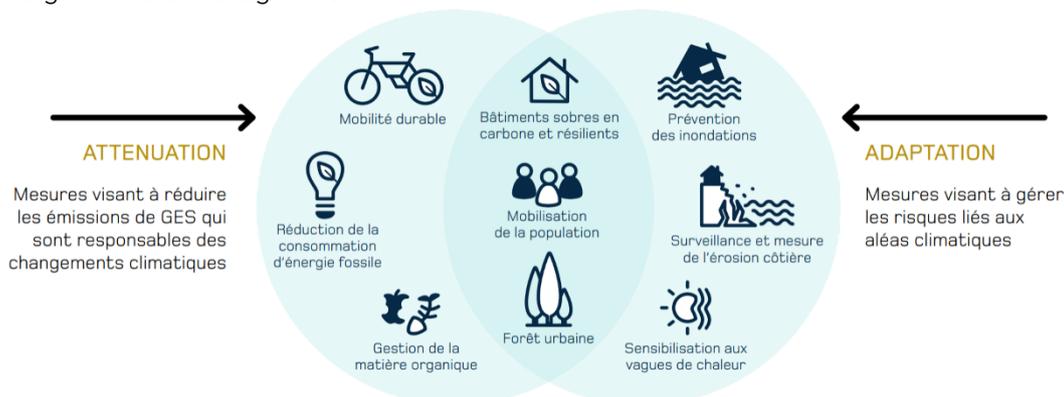
Les inventaires de GES

Corporatif et collectif

La démarche d'adaptation

Des comités sectoriels par aléa climatique

La mise en œuvre simultanée de la démarche d'adaptation et d'atténuation sera cruciale pour générer des avantages nets.



La planification de la démarche

Unir nos forces pour agir

Les MRC des Basques et de La Mitis unissent leurs forces pour relever le défi des changements climatiques. Cette démarche régionale cohérente, appuyée par un comité technique regroupant les MRC du Bas-Saint-Laurent, s'adapte aux spécificités de chaque municipalité.

Chaque plan climat sera décliné à l'échelle municipale, avec une vision d'ensemble favorisant une synergie régionale. Plus les acteurs locaux sont impliqués tôt, plus ils deviennent partie prenante des solutions, renforçant leur portée et durabilité.

Divisée en deux phases, la première (jusqu'en septembre 2025) établira le portrait et le diagnostic, tout en sensibilisant, mobilisant et captant les préoccupations. La seconde élaborera le plan d'action et de suivi, priorisant les mesures avec les parties prenantes et la population et se déroulera d'octobre à juin 2026.

Dans les mois à venir, les efforts viseront à mobiliser les acteurs, structurer la communication, lancer l'inventaire corporatif des GES et former les comités d'adaptation. L'échéancier sera bientôt publié sur les sites web des MRC.

Avec la collaboration de :



Soutenu financièrement par :



Besoin de collaboration des municipalités et des parties prenantes



Les inventaires de GES : corporatif et collectif

Deux types d'inventaires de gaz à effet de serre (GES) sont essentiels à la démarche : l'inventaire corporatif, qui mesure les émissions générées par les activités des municipalités, et l'inventaire collectif, qui reflète les émissions du territoire dans son ensemble. L'année sélectionnée pour l'inventaire est 2023.

L'inventaire **corporatif** repose sur la collecte de données dans trois secteurs : les bâtiments municipaux et autres installations, les véhicules et équipements motorisés, ainsi que le traitement des eaux usées. Cette collecte requiert la collaboration des responsables des finances et de ceux qui gèrent les équipements et la flotte de véhicules. Des documents comme les factures d'Hydro-Québec ou des compagnies énergétiques devront être utilisés.

Les municipalités bénéficieront d'un **accompagnement de la MRC en janvier et février 2025 ainsi que d'un budget** pour faciliter ce processus. Ces données permettront d'établir un portrait de la situation actuelle grâce à l'outil fourni par Réseau Environnement dans le cadre du programme PEXCC.



L'inventaire **collectif**, quant à lui, couvre cinq secteurs : les bâtiments résidentiels, institutionnels, commerciaux et industriels (chauffage, eau chaude, autres usages), le transport routier et hors route, la gestion des matières résiduelles, ainsi que les activités agricoles et procédés industriels, ces deux derniers étant optionnels.

Ces informations, une fois consolidées, guideront les stratégies d'atténuation des GES et les priorités locales.

Avec la collaboration de :



Soutenu financièrement par :



La démarche d'adaptation

Pour se préparer adéquatement aux impacts des changements climatiques, il est essentiel de comprendre les aléas et les risques qu'ils posent pour les différents systèmes de notre territoire.

Un partenariat avec l'UQÀR permettra à l'équipe de l'Agora de produire des fiches vulgarisées sur chacun des aléas pour les MRC de l'Est du Québec. Ces aléas sont : vagues de chaleur, augmentation de température, précipitations abondantes, érosion et submersion côtières, inondations fluviales et pluviales, feux de forêt, glissements de terrain et verglas.



Participez à l'action climatique!

Nous cherchons maintenant des experts et partenaires connaissant le territoire, l'historique des événements extrêmes, les risques ou les aléas. Ils seront invités à participer à quatre rencontres mensuelles dès mars 2025 au sein des comités sectoriels.

Intéressé(e)s? Vous pouvez nous écrire à : planclimat@mitis.qc.ca ou planclimat@mrcdesbasques.com en précisant vos connaissances, votre expérience ou votre intérêt pour cette démarche.

Les municipalités alliées du climat

Nous aurons besoin des municipalités tout au long de cette démarche. Leur participation active garantira que les actions proposées reflètent les réalités locales et soient adaptées aux besoins spécifiques de chaque communauté.